

Une solution épargne qui répond aux attentes des particuliers:

Bénéficiez dès à présent des nombreux avantages et opportunités de rendement qu'offre le marché de la cryptomonnaie, en accédant à notre compte actif en Gestion Pilotée Crypto. Les cryptomonnaies sont une véritable ruée financière, une opportunité d'investissement qui ne demande qu'à être saisie. En souscrivant au ING Crypto, votre compte est géré par nos analystes dédiés, bénéficiant d'une connaissance approfondie du marché de la crypto monnaie, et effectuent pour vous les opérations d'échange pour vous faire profiter des meilleurs rendements.



- Transparence de l'information
- Prévention des risques
- Performances importantes

Profil investisseur: **DYNAMIQUE**

Vous souhaitez maximiser votre rendement sur du moyen terme en acceptant une forte volatilité de vos placements.

Descriptif Technique:

Capital Garanti

Taux de rémunération: 85 % de la progression

Frais de gestion: inclus

(pénalités 2% clôture avant échéance)

Minimum de versements: 500 €

Plafond des dépôts: 100 000 € (hors capitalisation des intérêts)

Fiscalité: Non imposable

Vous souhaitez souscrire à cette offre? Envoyez nous les documents suivants :
une pièce d'identité en cours de validité, ainsi qu'un justificatif de domicile.



* Numéro virtuel français, coût d'un appel local. Certaines communications sont susceptibles d'être enregistrées dans le cadre de l'amélioration des services. Les enregistrements sont traités selon la politique de collecte et gestion des données personnelles du groupe, en accord avec la réglementation RGPD 2016/679. Ce message et toutes ses annexes sont confidentiels et destinés seulement à l'utilisation de l'individu ou de l'entité à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, veuillez sans délai en informer son auteur et procéder à la suppression de ce message et de toutes ses annexes. La publication, l'impression, la reproduction, la diffusion et/ou la distribution de ce message et de toutes ses annexes auprès de tiers sont formellement interdites.

ING-DiBa AG est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), avec la référence d'entreprise 30690. Siège social : Theodor-Heuss-Allee 106 - 60486, Francfort, Allemagne. L'ACPR, autorité française de tutelle et de surveillance, s'assure du respect par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables. Elle sanctionne les infractions ou manquements constatés. Elle est chargée d'examiner les conditions d'exploitation et de veiller à la qualité de la situation financière de ces établissements. L'ACPR veille également aux règles de bonne conduite de la profession pour les activités bancaires.



Antoine Mariotti

Gestion & Expertise Particuliers, ING Bank

Tél: (+33) 03.68.38.36.63

Email: service-client@particulier-ingdiba.com

Lundi – Jeudi : de 9h à 18h

Vendredi : de 9h à 16h

Fermé le samedi et dimanche

Service Clientèle Particuliers

* Numéro virtuel français, coût d'un appel local. Certaines communications sont susceptibles d'être enregistrées dans le cadre de l'amélioration des services. Les enregistrements sont traités selon la politique de collecte et gestion des données personnelles du groupe, en accord avec la réglementation RGPD 2016/679. Ce message et toutes ses annexes sont confidentiels et destinés seulement à l'utilisation de l'individu ou de l'entité à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, veuillez sans délai en informer son auteur et procéder à la suppression de ce message et de toutes ses annexes. La publication, l'impression, la reproduction, la diffusion et/ou la distribution de ce message et de toutes ses annexes auprès de tiers sont formellement interçites.

INGBank Banque es: agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), L'ACPR, autorité française de tutelle et de surveillance, s'assure du respect par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables. Elle sanctionne les infractions ou manquements constatés. Elle est chargée d'examiner les conditions d'exploitation et de veiller à la qualité de la situation financière de ces éléments.